

COMITÉ SYNDICAL du 24 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, à 18h30, le Comité syndical dûment convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à MISSIRIAC (salle Polyvalente), sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Personnes associées présentes : Michel BESSONNEAU,

Personnes associées excusées : Messieurs Jean-Luc BLÉHER, Yves BLEUNVEN, Simon UZENAT, Patrick LE DIFFON

Secrétaire de séance : Monsieur Ronan COIGNARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

1- INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Comité syndical

Pour De L'Oust à Brocéliande Communauté, ont été désignés par délibération en date du 14 décembre 2023 :

Comme titulaires :

Madame	Gaëlle	STRICOT	présente
Monsieur	Pierrick	LELIEVRE	présent
Madame	Christelle	MARCY	présente
Monsieur	Alain	LAUNAY	présent
Monsieur	Alain	DE CHABANNES	présent

Comme suppléants :

Madame	Gwen	GUILLERME	présente
Madame	Sylvie	CHEDALEUX	présente
Madame	Marie-Hélène	HERRY	absent
Monsieur	Didier	HURTEBIZE	absent
Monsieur	Tony	GUYOT	présent

Pour Ploërmel Communauté, ont été désignés par délibération en séance du 30 novembre 2023 :

Comme titulaires :

Madame	Marie-Noëlle	AMIOT	présente
Monsieur	Ronan	COIGNARD	présent
Madame	Maryannick	LE DEVEHAT	Pouvoir à Mme AMIOT
Monsieur	Joël	LEMAZURIER	présent
Madame	Hania	RENAUDIE	Pouvoir à M. COIGNARD

Comme suppléants :

Monsieur	Pierre-Jean	JARNO	absent
Madame	Florence	PRUNET	absente
Monsieur	Kevin	ARGENTIN	absent
Monsieur	Michel	GORTAIS	absent
Monsieur	Jean-Charles	SENTIER	absent

La séance est ouverte sous la présidence de M. LEMAZURIER Joël, doyen d'âge qui a constaté le quorum et déclaré les membres cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. Ronan COIGNARD a été désigné secrétaire de séance par les membres du comité syndical.

2- ELECTION DU PRESIDENT

Il est précisé que seuls les membres titulaires prendront part au vote, en présence des titulaires.

Le doyen d'âge poursuit sa fonction et invite les membres à déclarer leur candidature. Mme Gaëlle STRICOT se porte candidate. Aucune autre déclaration de candidature n'est faite.

Le Comité syndical désigne deux assesseurs : M. Pierrick LELIEVRE et M. Alain LAUNAY.

Les membres sont appelés à voter. Après le vote du dernier membre du comité syndical, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de représentants n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (ou enveloppes dans l'urne) : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN LETTRE
Gaëlle STRICOT	10	Dix

Madame STRICOT a été proclamée Présidente, élue à l'unanimité, et a été immédiatement installée.

3- ELECTION DU VICE PRESIDENT

Sous la Présidence de Madame STRICOT Gaëlle, Présidente, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection du vice-président. Il a été rappelé que le vice-président est élu selon les mêmes modalités que le président.

Conformément aux statuts du PETR Pays de Ploërmel, un seul vice-président est élu.

Madame la Présidente fait un appel à candidature.

Monsieur Ronan COIGNARD se porte candidat. Aucune autre déclaration de candidature n'est faite.

Les membres du comité syndical sont invités à procéder au vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de représentants n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (ou enveloppes dans l'urne) : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	EN CHIFFRES	EN LETTRE
Ronan COIGNARD	10	Dix

Monsieur Ronan COIGNARD a été proclamé vice-président, élu à l'unanimité, et a été installé immédiatement.

Après avoir constaté les résultats ci-dessus, le comité syndical est invité à

- DIRE que le Comité syndical est installé selon les modalités décrites ci-dessus,
- DIRE que Madame STRICOT est élue Présidente et installée,
- DIRE que Monsieur COIGNARD est élu Vice-Président et installé,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, le
La Présidente, Gaëlle STRICOT



**PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**